



Envoyé en préfecture le 07/04/2017

Reçu en préfecture le 07/04/2017

Affiché le 10/04/2017

ID : 035-213502875-20170403-54_2017_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
d'ILLE-ET-VILAINE

—
Arrondissement
de SAINT-MALO

—
VILLE DE
SAINT-LUNAIRE

Le 3 avril deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lunaire s'est réuni à la Mairie après avoir été légalement convoqué le 28 mars deux mille dix-sept.

La séance a été ouverte sous la présidence de Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Loïc GANDON, Claude ESNAULT, Josy DUVERNEUILH, Vincent BOUCHE, Jean-Noël GUILBERT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Frédérique DYEYRE-BERGERAULT, Philippe LE BIHAN, Fany DUFEIL, Thérèse MOREL, Marie SIMON-VARINS, Jean-Pierre BACHELIER, Muriel CARUHEL, Sophie GUYON, Thierry MACHERAS, Claire HARDY.

Pouvoirs : Franck BEAUFILS à Jean-Pierre BACHELIER.

Assistait également à la séance Madame Katell LE PETIT, Directrice Générale des Services.

Madame Marie SIMON-VARINS a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 54/2017

FINANCES : FISCALITE 2017

Rapporteur : Michel PENHOUËT

Monsieur le Maire rappelle la teneur du débat d'orientations budgétaires et les projets d'investissements pour 2017 et jusqu'à la fin du mandat. Il rappelle que les dotations de l'Etat continuent de baisser et que le budget de fonctionnement, après plusieurs années d'efforts est désormais difficilement compressible. Afin de conserver un autofinancement suffisant pour le programme d'investissement, il est donc proposé une augmentation de 2% des taux d'impositions, conformément au vote informel qui a eu lieu lors de la commission permanente en date du 27 mars dernier.

Le produit des taxes serait le suivant :

	Bases 2017	Taux proposé pour 2017	Produit attendu
Taxe d'habitation	8 111 000	10,59%	858 760 €
Taxe foncière (bâti)	5 651 000	15,57%	879 589 €
Taxe foncière (non bâti)	73 500	32,06%	23 563 €
Total			1 761 913 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2017

Reçu en préfecture le 07/04/2017

Affiché le

ID : 035-213502875-20170403-54_2017_DEL-DE

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 pour, 3 contre et 2 abstentions), le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter les taux d'imposition comme suit :
- Taxe d'habitation : 10.59 %
 - Taxe sur les propriétés foncières bâties : 15.57 %
 - Taxe sur les propriétés foncières non bâties : 32.06 %

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Michel PENHOÛET

